



**PROCES-VERBAL N°8**  
**DE LA REGIONALE D'ARBITRAGE**  
**DU 25/10/2018**

La Régionale d'Arbitrage restreinte s'est réunie à 18h30 au siège de la LRF, sur convocation de son Président en vue d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Adoption du PV 7
- Auditions
- Recrutement
- Tournoi
- Désignations
- Observations

Sont présents les membres suivants :

- Monsieur Bernard PARIS Président
- Monsieur Aurélien MADIA
- Monsieur Jean Luc ROYER
- Madame Marie Claude BANOR
- Monsieur Bruno FONTAINE
- Monsieur Irshad ABDUL MUNAF

Le secrétariat est assuré par Mr TOURON Eric, personnel administratif de la LRF, sans voix délibérative.

**1 Adoption du PV 7**

Après lecture, le PV N°7 de la réunion de la RA en date du 23/08/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 Audition des arbitres**

a) La régionale des arbitres a convoqué un trio d'arbitres sur un match marqué par de graves incidents. A noter l'absence non excusée de l'un d'entre eux.

Après étude des différents rapports, et les explications des intéressés, les membres de la RA ont apporté conseil aux arbitres pour mieux réagir dans ce genre de situation, mais note de graves manquements dans les procédures d'après match.

La Régionale d'Arbitrage décide de prendre les mesures administratives sur l'ensemble du trio:

- 1 weekend de non-désignation où le trio devra se tenir à la disposition de la RA pour une action.
- Une obligation de formation sur convocation de la RA.

**RAPPEL AUX ARBITRES :**

**-En Dep 2 : Penser à désigner le Président du club visiteur comme Délégué de la rencontre (C'est un Observateur)**

**-Prendre toutes les sanctions administratives nécessaires (au moins informer les capitaines de la prise des sanctions administratives si elles ne peuvent être données, compte tenu du contexte))**

**-Respecter la procédure pour arrêter une rencontre.**

**-Remplir correctement la feuille de match (à conserver en cas d'arrêt de la rencontre)**

**-Ne pas oublier de noter les blessés.**

**-LES 3 ARBITRES DOIVENT SE CONCERTER POUR LA REDACTION DES RAPPORTS (au plus dans les 48H)**

**-ATTENTION AU CONTENU DES RAPPORTS (ne pas hésiter à demander de l'aide pour leur rédaction.**

b)La Régionale d'Arbitrage a convoqué un arbitre pour mauvaise attitude,

Après étude des différents rapports et les explications de l'arbitre, la régionale d'arbitrage le rappelle à l'ordre et à ses devoirs.

c)La régionale d'arbitrage à convoqué un arbitre pour absence sur désignation et refus de désignation.

Après explications de l'intéressé, et conformément à l'article 39 du Statut de l'arbitrage, la Régionale d'Arbitrage prend la mesure administrative suivante : 1 mois de non-désignation avec prise d'effet au 1 novembre 2018 pour absence et refus de désignations.

### **3 Tournois**

Un bilan est fait sur le tournoi Lucet LANGENIER. La RA remercie les 40 arbitres qui ont œuvré sur ces deux jours.

Etude de l'incident sur le stade de Bagatelle.

Le Président de la RA prendra contact avec le club de Bagatelle Sainte Suzanne.

Les désignations des autres tournois seront assurées par Bernard Paris et Touron Eric.

### **4 Recrutement**

La seconde session de recrutement souffre de nombreux problème de calendrier, le Président demande de réfléchir à de nouvelles méthodes de recrutement et de formation.

### **5 Désignations**

Les responsables des désignations font le point sur l'ensemble des compétitions.

## **6 Observations**

L'avancée des travaux des observations est très bonne. Il reste 2 observations pour valider les examens 2018.

Les rapports d'observations ont été déposés le 28 août 2018, la RA a pris un rendez-vous avec le service comptabilité de la LRF, pour le règlement des observateurs et les retards sur certain bons de Saint Paul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Président,

Bernard PARIS